— Et les relations de l'*Action libérale* avec les républicains politiques ?

— Votre question résulte sans doute d'un incident qui, s'il se généralisait, pourrait les contrarier. A Remiremont, l'honorable M. Méline est intervenu au faveur d'un républicain du « bloc » contre un républicain catholique qui est notre ami. Mais il ne faut pas s'en alarmer; il s'agit d'une question personnelle entre le chef des progressistes et notre candidat; et je veux croire que le cas restera isolé.

Le parti progressiste cesserait, au reste, d'avoir aucune raison d'être au dehors de la majorité ministérielle s'il renonçait à défendre la liberté; c'est pourquoi nous ne nous préoccupons pas autrement de l'incident.

Un ami du général André

Nous avons annoncé que le colonel Sarrell, commandant l'Ecole de Saint-Maixent, devait remplacer près du général André le général Percin, comme chef de cabinet.

Il s'est signalé à l'attention ministérielle par cet ordre du jour qu'il a pris à la suite de l'ordre du jour du général Peigné, interdisant aux troupes de son commandement de fréquenter les cercles catholiques :

A cette occasion, comme il n'y a pas, à Saint-Maixent, de cercle catholique au grand jour, le lieutenant-colonel croit devoir préciser: Il ne tolèrera aucune réunion dans un local quelconque, cercle ou non, si cette réunion est faite ou dirigée, ostensiblement ou non, par un ecclésiastique ou un civil prenant les lieu et place de l'ecclésiastique, que les militaires s'y rendant ensemble ou isolément.

Liberté absolue de remplir ses devoirs religieux. Défense absolue de participer à la constitution d'un foyer de rébellion et d'obscurantisme voulu.

Tout élève, sous-officier ou soldat, qui ne se conformerait pas à cet ordre sera puni de quinze jours de prison; tout officier, de quinze jours d'arrêt de rigueur.

Il faut remarquer que, d'après les règlements, il ne lui appartenait pas de faire exécuter l'ordre du jour du général Peigné.

Il a usurpé les droits du commandant d'armes de Saint-Maixent.

LE GÉNÉRAL O'CONNOR

Comme nous l'avons annoncé, le général O'Connor est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité. Mais il paraît, d'après un de ses amis, que le général n'a pas eu d'autre raison à demander sa mise en disponibilité que le désir de se reposer.

Il aurait déclaré à cet ami :

J'ai passé dix-sept ans hors de France; en dernier lieu, neuf ans en Algérie, et depuis le mois de juin j'ai demandé au gouverneur général d'Algérie de rentrer: j'ai besoin de repos. Après beaucoup de négociations, le gouvernement avait accepté, sur ma proposition, de prendre dans le Sud-Oranais toutes les mesures de sécurité dont j'avais indiqué la nécessité, les événements récents m'ayant donné raison. A l'heure actuelle sont faite ou en voie d'accomplissement :

1° L'organisation de la subdivision d'Aïn-Sefra, de façon à ce qu'elle puisse se suffire à elle-même;

2° L'occupation des postes extérieurs pour couvrir la ligne de communication à l'Ouest;

3° L'établissement des lignes télégraphiques entre les postes;

4° L'organisation et l'équipement de deux compagnies montées.

Ce sont là les quatre points principaux de notre défense dans le Sud-Oranais, et l'efficacité de leur création s'est déjà révélée par la cessation des actes de pillage sérieux et des incursions appréciables de bandes marocaines. Je ne parle pas de la question du Maroc, qui est une question politique à mettre à part et dont je n'avais pas à m'occuper.

Dans ces conditions, mes efforts ayant abouti, je pouvais demander à rentrer en France et je tiens à déclarer que cet esprit d'animosité ne m'a amené à demander ma mise en disponibilité ni ministre de la Guerre. Je tiens, tout au contraire, à dire que je ne puis qu'être reconnaissant au général André de m'avoir appelé au commandement d'une des plus brillantes et des plus recherchées divisions de France, celle du Mans.

Je considère, même, cette nomination comme une récompense de mes services. Mais je désire me reposer. D'entre part, une absence trop prolongée étant incompatible avec le commandement d'une telle division, j'ai tout simplement demandé à être mis en disponibilité pendant deux ou trois mois, ce à quoi le ministre s'est bien voulu consentir.

Le général O'Connor compte voyager pendant quelques mois et reprendre ensuite du service.

TRIPOTAGES RADICAUX

Sous ce titre, le journal l'*Alsace* dénonce les agissements de la municipalité radicale et ministérielle de Belfort, et l'*Eclair-Comtois* ajoute :

Il a été prouvé que le maire-député Schneider faisait payer par la commune les frais d'organisation des vipelites offertes, les landemains d'élection, aux apaches qui terrorisaient la ville; prouvé également que cet homme « désintéressé » touchait des frais de représentation et se les faisait repayer en détail; il est établi aussi qu'un autre « pur » de cette municipalité a touché un mandat pour un voyage qui n'a jamais été accompli ou dont le motif était tout autre que celui inscrit sur le mandat.

L'*Alsace* affirme, dans son dernier numéro, que le chapitre « frais de bureau » a donné lieu, lui aussi, à des malversations. Notre confrère écrit :

Dans le cas des frais de bureau, il est tout naturel de comparer à combien s'élevaient ces frais dans nos budgets successifs.

En 1902, en dépensait		7 162 fr. 55
En 1901	—	7 019 fr. 41
En 1900	—	6 082 fr. 13
En 1899	—	5 837 fr. 81
. . . . .		
En 1890	—	1 497 fr. 26

Ne trouvez-vous pas intéressante cette comparaison ?

D'où vient donc cette hausse subite des dépenses intérieures des bureaux de notre mairie? Vous l'avez tous deviné: c'est qu'en 1890 on ne tripotait pas sur ces frais de bureau, et qu'en 1902, ils sont l'une des bourses ouvertes aux mains rapaces des membres de notre municipalité.

L'*Eclair-Comtois* conclut :

Dès à présent il est une constatation qui s'impose à tous les hommes de bonne foi. Le maire-député de Belfort et ses complices de la municipalité se trouvant sous le coup de la plus grave accusation qui puisse être formulée contre un homme public, contre un élu du suffrage universel, l'accusation d'avoir détourné et gaspillé, pour des besoins personnels, l'argent sacré des contribuables. Publiquement accusés de malversation, le maire Schneider et ses complices avaient le devoir de poursuivre leurs accusateurs devant la juridiction compétente, la Cour d'assises, où la preuve peut être faite.

Ils n'ont pas encore broyché; qualifiés dans l'exercice de leurs fonctions de « malhonnêtes hommes », ils sont restés la tête basse comme des coupables, et n'ont trouvé à opposer aux faits précis qui leur sont reprochés, que les injures méprisables de leurs salariés et de leurs valets de plume.

MORT DE M. MARINONI

La vie de M. Marinoni, dont nous annoncions hier, la mort, à l'âge de 81 ans est un exemple de ce qui peut obtenir une volonté opiniâtre mise au service d'une indomptable énergie et d'un labeur. L'enfance et la jeunesse de Marinoni furent des plus humbles.

Hippolyte, qui devait honorer sa famille, fut l'un des dix enfants d'un gendarme à la taille gigantesque qui avait fait la campagne de Russie.

Pour soulager le ménage que les charges accablent, le jeune Marinoni est confié à une tante qui habitait près de Melun. Quand il a 10 ans, sa mère lui dit : « Tu es l'âge de gagner ton pain, va garder les vaches ».

Grelottant sous la blouse, un morceau de pain bis dans son bissac, il mène les vaches aux champs.

A 19 ans, amené à Paris, il veut être mécanicien, et entre comme apprenti chez un ouvrier en chambre qui fabrique des composteurs. Le jeune apprenti ne tarde pas à entrer dans un plus grand atelier, chez un fabricant de machines à imprimer. Il présente les modifications que l'on pourra apporter à ces machines. Bientôt il sera inventeur.

Déjà il rêve : « Si j'avais 1 800 francs de rentes, je pourrais consacrer tout mon temps à des recherches utiles..... Mais il est fou d'être si présomptueux. Je n'aurai jamais 1 800 francs de rentes! »

A dix-huit ans, il gagne 4 fr. 50 par jour chez son patron.

A 21 ans, il perd son père et touche sa part d'héritage : 70 fr. 10.

—o—

A l'Exposition universelle de 1867, il expose ses premières machines perfectionnées. Et qu'étaient celles-là auprès des admirables agents d'aujourd'hui! On se souvient, à ce propos, de lui avoir entendu raconter à lui-même son entrevue avec l'éditeur Firmin-Didot, commissaire impérial de la section d'imprimerie, qui était chargé de distribuer les emplacements.

— Que comptez-vous exposer? lui dit M. Firmin-Didot d'un ton assez hautain, en toisant le petit mécanicien — et quel emplacement vous faut-il? Aurez-vous assez d'une dizaine de mètres ? Ne soyez pas trop gourmand, nous sommes pauvres de terrain.

— Je compte exposer trente machines ! répliqua fièrement M. Marinoni.

— Trente presses à bras ?

— Non pas, trente presses mécaniques.

M. Firmin-Didot le regarda avec stupeur. Lui, le grand imprimeur, se était encore eux « presses à bras ».

—o—

M. Marinoni se souvint toujours qu'il avait été ouvrier. Il y a une dizaine d'années, deux personnes étant allées la trouver pour lui demander d'ouvrir dans son journal une souscription en faveur des ouvriers de la mine de Monthieu à Saint-Etienne, qui désiraient acquérir cette mine que les propriétaires étaient à la veille d'abandonner, M. Marinoni trouve la tentative intéressante et s'enquiert de la somme dont les mineurs avaient besoin.

— Il leur faudrait 50 000 francs pour acheter la mine, lui fut-il répondu.

— Eh bien! ces 50 000 francs je les fournirai moi-même aux ouvriers, déclara sans hésiter M. Marinoni.

Ainsi fut fait, et quelques jours après se rendait la Mine aux mineurs de Monthieu qui fait vivre depuis de nombreux ouvriers et leurs familles.

AU TABLEAU D'HONNEUR

M. de Roquefeuil, maire de Plougrescant (Côtes-du-Nord), dont nous avons annoncé la suspension par le préfet des Côtes-du-Nord pour avoir replacé à l'école le crucifix enlevé par les subordonnés de M. Chaumié, vient de voir cette mesure changée en révocation.

L'ÉLECTION DE CHOLET

M. de Maillé, qui vient d'être élu député de Cholet, adresse une lettre de remerciements à ses électeurs.

En voici le passage principal :

Après avoir protesté par vos actes contre l'étranglement de vos libertés, vous avez apporté une nouvelle et imposante protestation par vos votes.

Vous avez signifié au pouvoir qui nous opprime et nous spoliera de ses basses œuvres que votre indépendance de caractère ne faiblissait pas.

A ceux qui, à leur exemple, prétendent asservir vos consciences à vos intérêts, vous avez donné une rude leçon.

Les tracasseries administratives qui en sont multipliées ont subi un piteux échec. Vous y avez répondu en donnant, aux adversaires d'une administration sectaire, une majorité qui ne se laisse pas entamer.

Vous êtes des précurseurs dans la voie des révoltes légales de la France libérale entraînée.

LA SANTE DE WALDECK-ROUSSEAU

M. Waldeck-Rousseau n'inquiète pas d'inquiétudes à son entourage. Il marche cependant très peu et est actuellement très faible.

Les informations trop optimistes fournies à son sujet sont évidemment inexactes. Le fait qu'un registre a été ouvert montre que la maladie est grave. Tel est l'avis du médecin ordinaire, M. le Dr Babinsky, médecin des hôpitaux de Paris, qui se fait maintenant dans ses visites quotidiennes assister de M. le Dr Chauffard, l'éminent spécialiste des maladies de foie, et qui a, avant-hier et ce matin, appelé M. le Dr Dieulafoy, une des lumières de la science médicale. (*Patrie.*)

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général des Hautes-Alpes a émis à l'unanimité un vœu demandant que la décision prise par M. le ministre de la Guerre soit rapportée à bref délai et qu'il ne soit porté aucune atteinte aux effectifs des garnisons des Hautes-Alpes.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat, pour le mois de décembre 1902, s'élève à la somme de 261 405 000 francs, accusant ainsi une plus-value de 26 021 200 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 17 483 410 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

L'excédent total de l'exercice 1902 se trouve porté à 132 763 100 francs. Par rapport aux douze mois de l'année précédente, l'augmentation est de 150 889 200 francs.

LES LIQUIDATIONS

A LA COUR DE NIMES

La Cour de Nîmes a rendu son arrêt dans le procès intenté par M. Ménage, liquidateur des biens des Jésuites, à la Société civile du collège Saint-Joseph d'Avignon.

M. Ménage, considérant cette Société comme personne interposée, lui réclamait une somme de 15 000 francs, représentant le montant du loyer des Jésuites et du collège installé dans cet immeuble. La Cour a rejeté le plus grande partie de cette demande, et au lieu des 15 000 fr. réclamés, a accordé à M. Ménage 2 000 francs comme équivalent du loyer des Jésuites. Les 13 000 francs restants sont attribués à la Société civile considérée comme légitime propriétaire.

A LA COUR DE ROUEN

La Cour a rendu mercredi son arrêt dans l'affaire du pensionnat Jeanne d'Arc. Elle a confirmé l'ordonnance du président du tribunal du Havre. Elle a décidé que le bail de l'immeuble du pensionnat, passé par la Société civile, est nul; que celle-ci ne pouvait disposer d'un immeuble dont elle était dessaisie par l'effet des mesures judiciaires investissant le liquidateur. Peu importe le titre de propriété invoqué par la Société civile. Dès qu'il est incontesté que les Dominicaines *occupaient l'immeuble*, elles en sont *présumées* propriétaires.

La Société civile est présumée personne interposée; le titre de la Société civile ne peut prévaloir contre la présomption édictée par la loi de 1901.

Toutefois la Cour a retardé l'expulsion des occupants jusqu'au 31 mars prochain.

LES SECULARISATIONS

A la Cour d'Agen

La Cour d'appel d'Agen a confirmé hier le jugement du tribunal correctionnel de Mirande condamnant trois Frères de Ploërmel à 25 francs d'amende avec sursis pour infraction à la loi sur les associations.

LES CONGREGATIONS

ACTIONS EN REVENDICATIONS

Jusqu'ici les tribunaux n'avaient en guère à se prononcer en matière de référés, sur les biens occupés par les Congrégations.

La lutte judiciaire entre propriétaires et liquidateurs vient d'entrer dans une phase nouvelle.

On sait que la loi de 1901 a autorisé les tiers propriétaires d'immeubles détenus par les Congrégations à exercer, dans les six mois qui suivent la nomination du liquidateur, une action en revendication.

Cette action a été exercée à Paris par la Société Viollard-Migeon et Cie et par la Société civile des prédicateurs.

La Ire Chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Ditte, a jugé aujourd'hui ces deux affaires.

En ce qui concerne la revendication faite par la Société Viollard-Migeon et Cie, le tribunal a décidé que l'immeuble revendiqué par elle à Grandvillars (Haut-Rhin), bien qu'occupé par des Frères Maristes, était la propriété de la Société.

Au contraire, *par défaut*, le tribunal a décidé que la Société civile des prédicateurs qui revendiquait divers immeubles occupés par les Pères Dominicains n'était que personne interposée.

Il a, en conséquence, mis M. Ménage en possession de ces immeubles, qui sont : la maison de Flavigny (Côte-d'Or), celle du Havre et celle d'Amiens.

LES MANIFESTANTS DE GROIX

Au nombre de 1 500 personnes qui, le 9 septembre dernier, étaient allées chercher les cinq prisonnières condamnées par le tribunal de Lorient pour avoir manifesté en faveur des écoles libres, se trouvaient deux jeunes filles de 15 et 18 ans, Marie-Anne et Dorothée Tonnerre. La première est couturière à Kerlaret, la seconde cultivatrice à Quehello, près Groix.

Marie-Anne avait été arrêtée pour avoir, au moment où le cortège passait devant la gendarmerie, conspué les agents de la maréchaussée; Dorothée, pour avoir voulu la dégager des mains de ceux-ci.

Elles furent condamnées à huit jours de prison avec sursis.

Hier, la Cour de Rennes a transformé cette peine en une amende de 50 francs avec bénéfice de la loi Bérenger.

Carnet du professeur

L'ETOILE DES MAGES

Le voyage des Mages à Jérusalem d'abord, puis à Bethléem, ne précède point la Présentation de l'Enfant Jésus au Temple. C'est maintenant l'opinion commune des commentateurs et exégètes du Nouveau Testament.

Immédiatement après le départ de ces illustres visiteurs, la sainte famille, miraculeusement avertie du danger qui menaçait l'Enfant-Dieu, partit la nuit même pour l'Egypte et n'en revint qu'après la mort d'Hérode. (S. Matth., c. II, 14.) La date de cette mort est connue (mars, an 750 de Rome), quelques jours avant la fête de Pâques.

J'imagine que les lecteurs de la *Croix* liront avec intérêt quelques témoignages précieux, quoique peu connus des auteurs juifs ou païens qui corroborent le récit de saint Matthieu sur l'apparition d'un signe céleste qui révéla aussi bien aux juifs qu'aux nations païennes la naissance du Sauveur du monde. Ce signe céleste (Etoile ou étoiles, météors ou conjonction des planètes connues) est exprimé par le mot hébreu *kokab*, qui, en raison de la pauvreté de l'idiome, désignait ces trois objets célestes, que le texte grec appelle *astér*, ou peut-être *astéra* (au pluriel) dans certains vieux manuscrits.

Le *Thalmud* de Babylone (traité Sanhédrin, c. xi) rapporte que dans les dernières années du règne d'Hérode Ier, un grand nombre de Gentils (goïm) se rendirent à Jérusalem pour voir se laver l'*Etoile de Jacob* annoncée quinze siècles plus tôt sur les confins de Moab, par le célèbre devin Balaam (Liv. des Nombres, c. xxxii).

Vers ce même temps (740 av. J.-C.), Virgile, dans la célèbre Eglogue dédiée à Pollion, chantait le retour de l'*Astrée*, la constellation de la Vierge, au moment où l'*Astér* du texte évangélique guidait les Mages de l'Orient vers Jérusalem.

Dans le livre persan *Oracles magiques*, œuvre du pseudo-Zoroastre, on lisait qu'une *Vierge enfanterait un Saint*, dont l'apparition serait annoncée par une étoile.

Plus de deux siècles après l'événement, le philosophe platonicien *Chalcidius*, dans son commentaire sur le *Timée* du Platon (2e partie, c. vii) rappelait qu'un astre annonçant la descente d'un Dieu sur la terre avait apparu à des Chaldéens illustres par leur science et qui l'avaient adoré sous l'apparence d'un petit enfant.

Quelques mots sur la nature de cet astre merveilleux qui est mentionné dans le premier évangile. Tertullien, dans son traité contre l'idolâtrie (c. ix), rapporte que dans les anciens manuscrits, il était question non pas seulement d'une *étoile*, mais de plusieurs. De fait, les anciennes traditions rapportées par le *Thalmud* mentionnent que le Messie devait paraître lorsque les deux grandes planètes (*kokabim*, étoiles) Saturne et Jupiter seraient vues en conjonction dans le signe zodiacal des Poissons.

D'après les tables astronomiques de Delambre, ce phénomène très rare eut lieu le 12 novembre 747 de Rome, et attira sûrement l'attention des astronomes chaldéens, persans ou arabes. Ce calcul permet de fixer entre le 25 décembre 747 et le 25 décembre 749 la naissance de notre Sauveur. On comprend dès lors pourquoi Hérode, après s'être informé auprès des Mages de l'apparition du phénomène céleste (*tempus stellæ*) fit massacrer les petits enfants de Bethléem et des environs, à partir de l'âge de deux ans et au-dessous (*a bimatu et infra*).

Saint Matthieu n'a pas indiqué le nombre de Mages; c'est une tradition commune qu'il y en avait *trois*, peut-être parce qu'on a voulu symboliser la présence des représentants des trois races humaines issues de Sem, Cham et Japhet, auprès du berceau de l'Enfant divin. — Offrons comme eux au Sauveur nouveau-né l'encens comme à un Dieu, l'or comme à un roi, la *myrrhe* comme à un homme.

Le professeur : A. P.

GRAVE INCIDENT A LUNÉVILLE

Expulsion d'un député alsacien

On télégraphie de Lunéville à la *Patrie* :

Lunéville, 8 janvier. — Hier soir, à 8 heures, M. l'abbé Delsor, député de Molsheim-Erstein (Alsace), venu dans notre ville pour faire une conférence aux Alsaciens, sans aucun caractère politique d'ailleurs, a été arrêté en pleine rue par le commissaire spécial, qui lui a notifié un ordre d'expulsion; cet ordre signé par le préfet portait qu'il était chassé parce qu'il compromettait la sécurité publique.

M. Correard des Essarts, qui accompagnait l'abbé Delsor, proteste énergiquement contre cette mesure inqualifiable et donne l'hospitalité chez lui à son collègue allemand jusqu'à son départ.

L'abbé Delsor refuse de signer la notification de l'arrêté en disant : « Voilà trente ans que nous luttons contre la dictature en Alsace-Lorraine ; il faut que je vienne ici pour me la voir appliquée ». Il est parti à 1 h. 35 du matin accompagné jusqu'à la frontière par le député de Lunéville.

L'émotion est profonde en ville : les patriotes sont indignés de cet acte gouvernemental que rien n'excuse.

LA CAMPAGNE ANTIMILITARISTE

Lorient, 8 janvier. — Le soldat Guillaume, ordonnance du lieutenant Prostin, du 62e, rentrait d'une promenade à cheval, lorsque près de Lauvour, deux individus, dont l'un porteur d'une canne à épée qu'il avait dégainée, lui barrèrent la route.

Guillaume, comprenant le danger, fit cabrer son cheval, puis le lança au galop; un des agresseurs s'élança sur lui, mais il ne put atteindre que le cheval qui a été sérieusement blessé à l'épaule.

Le soldat rendit compte à la police de l'agression dont il venait d'être victime. Un des deux agresseurs, révolutionnaire militant, nommé Le Nobac, a été arrêté et écroué.

LES INCINÉRATIONS

La statistique nous apprend que depuis la création des fours crématoires, il y a eu en France 30 000 incinérations environ, chiffre qui nous donne la gloire de distancer de beaucoup tous les autres pays au point de vue des incinérations.

Il est vrai que pour l'atteindre, il a fallu compter les incinérations des débris humains provenant des hôpitaux.

Les incinérations proprement dites et demandées par les familles ne s'élèvent qu'à 2 000.

En tous cas, cette supériorité contestable sur les autres nations serait une consolation médiocre de notre déchéance sur tant d'autres points plus importants.

Les Etats-Unis ont eu 15 986 incinérations, l'Italie 4 393, l'Angleterre 2 927, l'Allemagne 1 954, la Suisse 863, la Suède 793, et le Danemark 180.

Par contre, cinq de ces Etats possèdent un nombre de monuments crématoires supérieur au nôtre : l'Italie 28, les Etats-Unis 26, la Grande-Bretagne 9, l'Allemagne 8, la Suisse 4.

Le cardinal de Skrbensky et l'empereur Guillaume

(*De notre correspondant de Vienne*)

Un journal de Prague annonçait dernièrement que « l'empereur Guillaume avait invité télégraphiquement le cardinal-archevêque de Prague à lui rendre visite à Berlin et que le prélat avait ordonné à son entourage de répandre le bruit qu'il allait simplement à Aussig ». Le même journal ajoutait que ce voyage et ce souci de le dissimuler jetaient un jour étrange sur les relations du prince-archevêque avec l'empire voisin.

Cette information inexacte et les commentaires qui l'accompagnant semblent se rattacher à la fable déloyalement inventée suivant laquelle il existerait un parti tripli-cien dans le Sacré-Collège, parti inspiré par l'empereur d'Allemagne et dont les membres les plus agissants seraient les cardinaux autrichiens. On n'a pas oublié quels nonsens ont été publiés à ce sujet l'été dernier par quelques journaux naïfs ou de mauvaise foi.

La vérité est que le cardinal de Skrbensky va prochainement faire sa tournée pastorale dans cette partie du diocèse de Prague qui appartient à la Prusse depuis l'enlèvement de la Silésie à Marie-Thérèse par Frédéric. L'usage est qu'à cette occasion l'archevêque rende visite au souverain de ces territoires, c'est-à-dire au roi de Prusse, usage suivi par l'archevêque actuel se conformera comme ses prédécesseurs, les cardinaux de Schwarzenberg et de Schœnborn.

Jamais ces visites, qui sont obligatoires, n'ont été tenues secrètes; aussi aura-t-on connaissance du voyage de Mgr de Skrbensky quand le voyage aura lieu.

Il est du reste absolument inexact que le prélat ait ordonné qu'on fît courir le bruit d'un déplacement à Aussig, car il est réellement allé à Aussig où habite son frère, chez qui il a passé les deux derniers jours de l'année et le premier de l'année nouvelle. Le journal en question a eu connaissance du déplacement du prince-archevêque et n'ignore pas l'usage obligatoire de la visite au roi de Prusse : il a ingénieusement combiné les deux circonstances de manière à jeter le soupçon sur un prélat dont le peuple tchèque est pourtant loin d'avoir à se plaindre.

C'est ce qu'on appelle une *information controuvée*.

A MALTE

De nouvelles péripéties ont marqué, pendant la dernière semaine de décembre, l'histoire constitutionnelle de l'île.

On se souvient qu'à trois reprises différentes depuis le mois de juin, le gouvernement avait dû ordonner des élections que la démission des élus l'avait forcé à annuler et à recommencer.

On se demandait s'il continuerait la lutte contre l'opposition par les voies légales, en faisant procéder à de nouvelles élections, ou par la voie de l'arbitraire en les supprimant définitivement.

Il semble avoir envisagé si successivement adopté les deux solutions. Le 24 décembre, il faisait publier dans la *Gazetta officielle* un acte nommant des commissaires chargés de préparer de nouvelles élections.

Cette décision était aussitôt commentée par l'opinion, et les chefs du parti nationaliste annonçaient hautement l'intention de persévérer dans leur parti pris d'obstruction et de démissionner en signe de protestation aussitôt après avoir reçu l'investiture populaire.

Tout semble dès lors indiquer que le gouvernement changerait de tactique. Dès le 28 décembre, un télégramme de Londres, publié dans l'*Ora*, de Palerme, annonçait qu'il abrogerait définitivement le système électif et nommerait lui-même les membres du Conseil destiné à l'assister.

Cette nouvelle, d'abord démentie, est aujourd'hui confirmée et produit dans l'île une impression énorme. On redoute même des troubles. (*Journal des Débats.*)

GERBES de VÉRITÉS

QUELQUES MAXIMES D'AUTEURS PROFANES

L'adversité m's eppris à prier. GRIMM.

Une douleur partagée n'est douleur qu'à moitié. TIECK.

J'apprends chaque jour combien il est insensé de juger les autres d'après soi-même GOETHE.

Tout chancelle là où la foi manque. SCHILLER.

Semer n'est point aussi difficile que moissonner. GOETHE.

Tout ce qui nous est contraire nous hait comme nous le haïssons. HERDER.

Peut-on rien voir de plus charmant qu'un enfant qui chante sa joie? JEAN-PAUL.

On trouve plus d'amis autour de la table du festin qu'on en voit devant la porte de sa prison. HERDER.

Le temps et l'éternité sont liés l'un à l'autre par un instant indivisible. SCHILLER.

Des mots sans la pensée ne parviennent point jusqu'au ciel. SHAKESPEARE.

La vertu même n'échappe pas aux coups de la calomnie. SHAKESPEARE.

Nos amis défunts

Mlle Hyacinthe Beny, 73 ans, à Wembrechies (Nord), associée des Croisés du Purgatoire. — M. Guillo, à Pontivy, à 70 ans. — Mme veuve Isidore Bouyeur, à Luçon, à 66 ans. — Mme Xavier Blanc, née de Montoyer, à Paris. — M. Vital Marquet, à Saint-Flour (Cantal), le 5 janvier. Il était père de M. l'abbé Marquet, curé de Fleury (Meuse).

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(*300 jours d'indulgence*)

Recommandation

Une personne malade, à Caen.

DÉVOUEMENTS

De notre propagatrice à Remiremont :

Je fais distribuer 600 *Croix* quotidiennes qui nécessitent quatre porteurs et porteuses.

L'une de ces porteuses est une demoiselle qui montre un dévouement extraordinaire.

C'est grâce à elle que la distribution du journal a progressé, est arrivée à 600 et n'y maintient. Voilà douze ans qu'elle s'occupe de la propagande avec zèle et intelligence auprès de tous, mais surtout auprès des ouvriers.

Une autre de nos porteuses, qui est âgée de 66 ans, mérite aussi mes félicitations, disons une récompense. Elle fait tous les jours 6 kilomètres aller et retour de Saint-Eulenne à Remiremont où elle vient chercher son colis de *Croix* pour les distribuer aux ouvriers d'une usine et aux environs. Elle fait ce service consciencieusement depuis sept à huit ans, luttant contre les rigueurs de l'hiver, les fatigues et les infirmités de son âge.

Une troisième porteuse est notre bonne, qui est bien dévouée au journal et qui rivalise aussi de zèle pour le propager.

La quatrième tournée se fait par un petit jeune homme à cause de la distance à parcourir.

Qu'est-ce que les abonnés à 15 francs?

Ce sont nos meilleurs amis et les vrais soutiens de l'œuvre de la Bonne Presse.

Nous les appelons ABONNES A 15 FRANCS parce que, ayant versé 15 francs en une seule fois, ils reçoivent — au *fur* et à mesure de leur apparition, sans avoir besoin de les demander — un exemplaire de toutes les productions nouvelles : livres, brochures, images, publiées par la Maison de la Bonne Presse, jusqu'à ce que leur provision de 15 francs soit épuisée; à ce moment, ils la renouvellent s'ils sont satisfaits — et ils le sont toujours.

Les ABONNES A 15 FRANCS sont servis les premiers; en outre, il leur est fait une remise de 10 % sur toutes les nouveautés.

Un PETIT JOURNAL ROSE de quatre pages les met, de temps en temps, au courant des envois qui leur ont été faits et les entretient des nouvelles intimes de l'œuvre.

Se hâter d'envoyer la première provision de 15 FRANCS. 5, rue Bayard, Paris.

L'Emulation chrétienne de Rouen

« La fête du million de l'Emulation chrétienne de Rouen, dit la *Croix du Hâvre*, a eu un lendemain auquel on ne s'attendait guère et dont on éprouvera le plus vive surprise à Rouen..... et ailleurs.

» M. Vermont n'est plus président de la Société à laquelle, depuis trente-deux ans, il avait consacré sa vie avec un dévouement et un succès qu'il est inutile de rappeler.

» A la suite de l'annulation de son élection de président par le juge de paix du 3e canton, pour des motifs qui cachent des dessous politiques, M. Vermont a déclaré qu'en présence des embarras qui lui étaient suscités, il était bien décidé à ne pas se représenter à la présidence de l'Emulation chrétienne. Il faut espérer que M. Vermont reviendra sur cette décision et nous pouvons lui prédire une éclatante revanche.

» Tous les sociétaires, membres actifs, honoraires, voudront, en effet, le jour où il se représentera à leurs suffrages, faire une manifestation significative sur le nom du celui qui dirige depuis trente-trois ans leur Société avec un dévouement sans égal, et qui l'a amenée au degré de prospérité où elle est aujourd'hui.

» Ce sera une juste compensation aux petites ennuis que cette affaire a pu causer au sympathique membre du Conseil supérieur de la mutualité. »

Informations du soir

RUSSIE ET JAPON

Les flottes dans les eaux coréennes

Port-Arthur, 7 janvier. — Plusieurs navires de guerre russes sont partis la nuit dernière à minuit pour renforcer l'escadre de croiseurs russes qui tient en ce moment la mer.

On annonce que l'escadre combinée japonaise dans la direction de la Corée, pour surveiller les mouvements d'une escadre japonaise composée de quatre cuirassés qui s'approchent de la Corée.

Six navires japonais chargés de charbon embarqué en Japon et destiné à Port-Arthur ont annulé le contrat qu'ils avaient passé avec une maison russe d'ici.

On croit savoir que ce charbon est réclamé par le gouvernement japonais.

Le lac Baïkal est pris par les glaces.

Le mouvement des troupes sur la voie ferrée continue dans les deux directions.

La mise en état de défense de Port-Arthur est terminée, et les autorités russes sont prêtes à toute éventualité.

Mong-Kong, 6 janvier. — 250 hommes du bataillon des Sherwood Forester, qui font partie de la garnison anglaise d'ici, viennent de recevoir l'ordre de se préparer à partir immédiatement pour une destination inconnue, Pékin ou la Corée, croit-on.

Un croiseur italien est arrivé en rade de Chemulpo. Un bâtiment de guerre allemand est attendu incessamment. Les légations sont gardées par des détachements de marins de diverses nationalités.

Les navires japonais

On mande de Fiume qu'un officier supérieur japonais est attendu à Fiume, où il doit faire d'importantes commandes de torpilleurs.

A San-Francisco, le taux des assurances contre les risques de guerre pour les navires en partance a augmenté de 4 % et pour les navires appareillant le 31 courant, de 10 %.

La réponse de la Russie

On télégraphie de Tokio que l'impression produite par la réponse de la Russie est encore indécise, mais il est manifeste que les propositions russes ne sont pas considérées comme satisfaisantes; l'opinion publique se prononce en faveur de l'abandon des négociations comme inutiles et demande le recours aux armes.

M. JONNART A CANNES

Cannes. — M. Jonnart, député du Pas-de-Calais, gouverneur général de l'Algérie, est arrivé ici.

SERVICE FUNÈBRE POUR LA PRINCESSE MATHILDE

C'est ce matin, à 10 heures, qu'a été célébré à l'église Saint-Philippe-du-Roule, le service funèbre public à l'intention de la princesse Mathilde.

La cérémonie a eu lieu en présence d'une très nombreuse assistance, en premier rang de laquelle on remarquait le prince Murat, représentant l'impératrice Eugénie et le prince Napoléon, et les représentants du corps diplomatique.

La messe a été dite par M. l'abbé Wabner; M. le chanoine Fleuret, curé de la paroisse, a donné l'absoute, assisté de M. l'abbé Jeannier, curé de Saint-Gratien. Pendant la cérémonie, la maîtrise et les chœurs ont exécuté des chants funèbres.

L'AFFAIRE DREYFUS

On lit dans la *Liberté* :

M. Reinolt-Morlière a été interviewé par un rédacteur de la *Patrie*, sur la nouvelle révision du procès Dreyfus.

— Je ne pense pas, a déclaré M. Reinolt-Morlière, que la Cour de cassation puisse éviter le renvoi devant un nouveau Conseil de guerre en se fondant sur la prescription qui est, aux termes de la loi de 1895, une des conditions exigées pour la possibilité de la cassation pure et simple.

LE REFERENDUM DES VACANCES

Les réponses des intéressés au questionnaire relatif à la date et à la durée des grandes vacances scolaires sont à peu près toutes parvenues au ministère de l'Instruction publique; les dernières sont attendues dans le courant de la semaine prochaine.

Dès que les bureaux de l'enseignement secondaire seront en possession de toutes les feuilles, il sera procédé au premier classement provisoire des académies.

Ce ne sera qu'après le second classement (par établissements) qui commencera le véritable travail de dépouillement.

Le résultat ne pourra donc être connu que vers le 20 du mois de février au plus tôt.

Brest, 8 janvier. — Le Dr Treille, sénateur, vient d'arriver à Brest pour se rendre compte des causes de l'épidémie.

LA LIGNE NICE-CONI

Cannes, 8 janvier. — M. Camille Pelletan a rendu visite à M. Maruéjouls, ministre des Travaux publics, actuellement en villégiature au golfe Juan.

Au cours de l'entrevue, M. Maruéjouls a déclaré que la Commission internationale chargée d'arrêter les détails de l'exécution de la ligne Nice-Coni, se réunira à Rome le mois prochain.

PANAMA

Washington, 8 janvier. — M. Herran a été informé que le gouvernement colombien a fait appel aux tribunaux français pour empêcher le transfert au gouvernement des Etats-Unis des droits de la Compagnie du canal de Panama sans le consentement de la Colombie.

Un agent du gouvernement colombien a quitté Washington, se rendant à Paris pour suivre les débats; il s'est auparavant entretenu avec le général Reyes et M. Herran.

NOUVEAU PORT MILITAIRE EN RUSSIE

De notre correspondant particulier :

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — La *Riga Viedomost* annonce, de source officielle, que l'amirauté russe a décidé de transformer Libau en port militaire et d'y transporter peu à peu tout ou partie des arsenaux de Cronstadt.

Une somme de 175 millions a été prévue dans ce but. L'amiral Tchichachoff se rend à Libau pour surveiller l'exécution des plans de transformation.

Libau est un point stratégique de la plus grande importance.

Le port reste ouvert pendant toute la durée de l'hiver, ce qui donnerait à la flotte russe un avantage que Cronstadt ne lui offre pas.

EXPEDITION ANGLAISE EN ARABIE

Londres, 8 janvier. — Le *Daily Mail* apprend par une dépêche d'Aden que la tribu des Subbeis s'est soulevée dans l'arrière-pays d'Aden. Elle dispose de 8 000 hommes bien armés.

Le gouvernement d'Aden rassemble ses forces disponibles sur la frontière des Subbeis, à Muscamir. Un détachement de l'*Aden Field Force* et deux canons de la sixième batterie de montagne sont arrivés.

Le mois dernier déjà, une autre tribu arabe se soulève et attaqua les caravanes et les courriers postaux. Les Anglais la châtièrent durement, brûlant plusieurs villages et emmenant 50 prisonniers.

EN FINLANDE

Saint-Pétersbourg, 8 janvier. — L'empereur a adressé au gouverneur général de la Finlande un rescrit dans lequel il ordonne de congédier les Finlandais employés dans les administrations de l'Etat ou dans les administrations municipales qui se sont soustraits en 1902 au service militaire qu'ils devraient